Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
le 23 juin 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442120369-20260618-D00351710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003517

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Délibération n° 12	CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE

L'An deux mille vingt six, le dix-huit juin, à 16 heures, s'est réuni le Bureau, en salle la Vigie, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN, .

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Alain LE PAPE, Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,

Direction de l'Offre Nouvelle
Responsable d'opération : Lucie DEFROMERIE





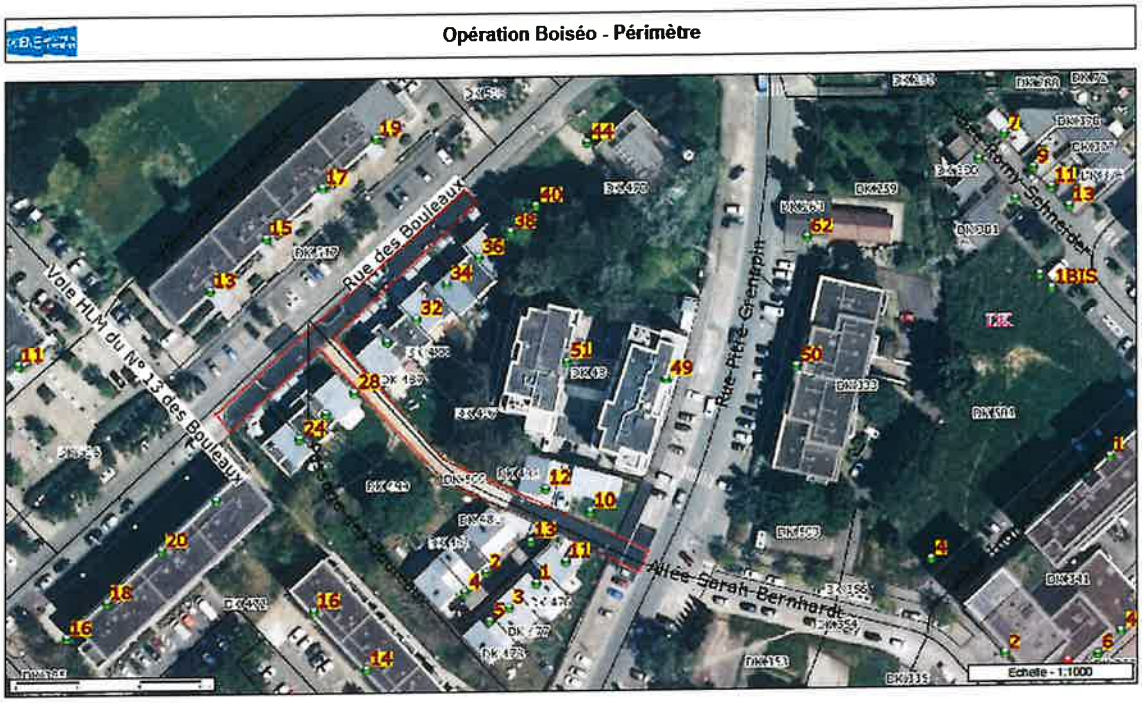
L'opération BOISEO, de 18 maisons individuelles, est située entre la rue des Bouleaux et le rue Pitre Grenapin à Saint Nazaire sur un foncier appartenant à Silène (site de l'ancienne 2ème tranche d'Acadia). Elle est réalisée par la Societé Civile de Construction Vente (SCCV) Boiséo, créée et co-gérée par Silène et la coopérative l'Abri Familial (Groupe CISN).

Ce programme de logements en accession s'inscrit dans une opération de rénovation urbaine, objet d'une convention de rénovation urbaine des quartiers (ANRU).

Le lancement des travaux avait été approuvé lors du bureau du 18 mars 2021, l'OS donné le 25 mars 2021 et les maisons ont été livrées aux acquéreurs entre décembre 2023 et avril 2024.

Dans le cadre de la convention de gestion et de commercilaisation signée avec la Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM L'ABRI FAMILIAL, Silène devait notamment effectuer les tâches relatives au suivi de chantier de l'OS à la levée des réserves.

Afin d'assurer la cohérence d'ensemble des aménagements urbains de ce site ainsi que pour permettre d'assurer la continuité douce des quartiers Ouest de la Ville vers le littoral, la Ville de Saint Nazaire a accompagné le projet Silène par la prise en charge de l'aménagement d'une voie de circulation douce.



La voie de circulation douce ayant été conçue sur un foncier appartenant à la SCCV BOISEO par la Ville de Saint-Nazaire, elle sera prochainement rétrocédée à la Ville au cours de l'été 2026.

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement, la Ville de Saint-Nazaire a été amenée à devoir reprendre l'aménagement du trottoir rue des Bouleaux, en raison d'un problème d'altimétrie entre le seuil des maisons individuelles et l'espace public.

L'intervention de la Ville de Saint-Nazaire faisant suite à un problème de construction des logements réalisés par la SCCV BOISEO, il a été convenu que cette dernière prendrait en charge la fourniture et la pose des bordures en limite entre le domaine privé et le domaine public, ainsi que la reprise du revêtement de trottoir sur une bande de 3 mètres située devant les logements.

Ces travaux, ont représenté un coût de 10 305,00 € HT, soit 12 366 € TTC à 20%.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir autoriser la Directrice Générale à signer la convention avec la ville pour la prise en charge financière des travaux réalisés.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON